



MINISTÈRE DES AFFAIRES  
SOCIALES ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE,  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE



Paris, le 20 juin 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### L'ambrosie, une plante envahissante et dangereuse pour la santé qui doit être éliminée avant le démarrage de sa floraison

#### Journée d'information et de lutte le samedi 21 juin 2014

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante envahissante dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant. L'allergie à l'ambrosie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen. Quelques grains de pollen par mètre cube d'air sont alors suffisants pour que des manifestations allergiques apparaissent chez les sujets sensibles : rhinites, conjonctivites, symptômes respiratoires tels que trachéite, toux et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation. L'ambrosie se répand progressivement dans toute l'Europe, notamment en France<sup>1</sup> comme le montrent les nouvelles cartographies<sup>2</sup> et son impact sur la santé augmente d'année en année en métropole.

Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de cette espèce, les plants d'ambrosie doivent être systématiquement détruits ; il est recommandé de le faire avant le démarrage de sa floraison à la mi-juillet. C'est à partir du mois de juin qu'il est possible d'éliminer l'ambrosie car elle est suffisamment développée pour être reconnaissable.

La 3<sup>e</sup> journée internationale de l'ambrosie, créée par l'association internationale de l'ambrosie (International Ragweed Society), se tiendra ce samedi 21 juin, avec les objectifs suivants :

- informer sur les effets sanitaires et environnementaux liés au développement de cette espèce ;
- mobiliser l'ensemble des personnes concernées ;
- faire connaître les moyens de destruction de la plante et favoriser la coordination des actions de lutte.

<sup>1</sup> Rhône-Alpes est la région française la plus affectée par la présence d'ambrosie et par la diffusion de son pollen. En 2013, en Rhône-Alpes, environ 200 000 personnes ont dû recourir à des soins en rapport avec l'allergie à l'ambrosie, dont les coûts sont évalués à 15,5 millions d'euros (Cf. le site de l'Agence régionale de santé (ARS) de Rhône-Alpes : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Ambrosie.91569.0.html>)

<sup>2</sup> Cf. <http://www.sante.gouv.fr/cartographies-de-presence-de-l-ambrosie-en-france.html>

Les ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et l'Observatoire des ambrosies s'associent à cette journée d'information et de lutte contre l'ambrosie.

Jusqu'au dimanche 29 juin 2014, de nombreuses collectivités, associations et organisations se mobiliseront et mettront en place des événements pour faire connaître à la population cette plante et ses effets sur la santé et inciter l'ensemble des acteurs concernés (collectivités territoriales, gestionnaires de voies de communication, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages, exploitants agricoles, propriétaires ou locataires de terrains infestés...) à agir pour limiter l'expansion de l'ambrosie et diminuer la production de pollen.

### **Comment lutter contre l'ambrosie ?**

Suivant la taille de la surface colonisée et le type de milieu concerné (surface agricole, bords de route, zone de chantier...), la destruction de la plante peut se faire par arrachage, tontes ou fauches répétées menées sur les seules zones touchées par l'ambrosie, ou par le déchaumage<sup>3</sup> de parcelles de céréales envahies, ou d'autres techniques culturales appropriées.

Au mois de juin, la pollinisation de l'ambrosie n'a pas débuté. Néanmoins, des gants de jardinage sont nécessaires en cas d'arrachage. Par précaution, les personnes allergiques doivent s'abstenir de tout contact avec la plante, même non fleurie car l'allergène présent dans la sève peut déclencher des réactions même à des quantités infinitésimales.

Les terrains ne doivent pas être laissés nus ou en friche, mais doivent être couverts systématiquement<sup>4</sup>. La durée de vie dans les sols des semences d'ambrosie étant de plusieurs années, les actions de lutte doivent être menées sur le long terme.

Aux différents stades de son développement, l'ambrosie peut être confondue avec d'autres plantes : pour l'éliminer efficacement, il est nécessaire de bien la reconnaître<sup>5</sup>.

### **En savoir plus :**

**L'Observatoire des ambrosies** ([www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info))  
met en valeur et favorise la coordination des actions efficaces  
pour un meilleur contrôle du développement des ambrosies.

<sup>3</sup> Travail du sol destiné à enfouir les chaumes et restes de paille afin de favoriser leur décomposition.

<sup>4</sup> Cf. <http://www.ambrosie.info/pages/elimine2.htm>

<sup>5</sup> Cf. <http://www.ambrosie.info/pages/conn1.htm>

### **Contacts presse :**

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé - Direction générale de la Santé : 01 40 56 42 43 - [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)  
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt : 01 49 55 60 11 - [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)  
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie : 01 40 81 15 97 - [ministere.dd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ministere.dd@developpement-durable.gouv.fr)  
Inra (Institut national de la recherche agronomique): 01 42 75 91 86 - [presse@inra.fr](mailto:presse@inra.fr)  
Observatoire des ambrosies : 03 80 69 36 80 / 30 39 - 06 22 75 58 02 - [observatoire.ambrosie@dijon.inra.fr](mailto:observatoire.ambrosie@dijon.inra.fr)